

CONCLUSIONS

par Pierre **Pignot**¹

Les exposés que nous venons d'entendre laissent un sentiment d'inquiétude tant demeurent de graves incertitudes.

On se rappelle que c'est pour répondre à deux défis que la Commission de l'Union Européenne s'est lancée dans cette entreprise : le premier était celui de l'élargissement à dix nouveaux membres. Les impératifs financiers obligeaient à réduire les dépenses. La baisse du montant de soutien y répond en partie. Cependant est-ce suffisant ? Des économistes réunis, à la demande du président Prodi, ont déjà souligné dans le rapport Sapir que la Politique agricole restait "un fardeau pour le budget européen et qu'elle devrait être re-nationalisée tout en évitant les distorsions de concurrence".

On peut d'ailleurs se demander s'il sera possible, pour l'Union, de remplir ses missions, actuelles et nouvelles, dans une Union de 25 Etats membres sans modifier le plafond des dépenses fixées à 1,27 % du PIB ? On ne peut qu'en douter. Le second défi est celui de la mondialisation. La Commission voulait que l'Union soit le bon élève et se présenter devant l'O.M.C. avec une politique agricole révisée. Toutes les aides devaient être dans la boîte verte. Le découplage devait être la règle. Mais il s'est fait qu'à Cancun, on ne parla pas de boîtes vertes ou bleues, mais uniquement de la globalité des aides des pays riches à leur agriculture, mettant à mal celle des pays en voie de développement. Le conflit s'est à ce point radicalisé que ce fut l'échec des négociations. Devant le vide ainsi créé, chacun cherche des solutions dans la négociation d'accords bi ou multi latéraux.

Après l'exposé de Michel Jacquot, on constate que la fameuse « préférence communautaire » a disparu. La concurrence, en absence de règles internationales, devient intolérable. Il me paraît indispensable de revenir au multilatéralisme de l'O.M.C. dont, certes, les mécanismes doivent être adaptés. D'autres éléments doivent être pris en compte, telles les fluctuations des monnaies, par exemple. Ce n'est que dans ce cadre que peuvent se résoudre les problèmes des pays en voie de développement en les hiérarchisant et en mettant en place des mécanismes spécifiques acceptés par tous. Il en va de la stabilité du commerce mondial qui sans cela risque de se trouver face à une mondialisation sauvage.

La concurrence sera encore aggravée par l'absence de politique commerciale à la hauteur de celle de nos concurrents sur le marché mondial. Comme l'a souligné Michel Jacquot : « la politique commerciale de l'Union reste à construire tant à l'importation qu'à l'exportation. Il y va de la survie de la PAC ».

¹ Membre de l'Académie d'Agriculture, directeur honoraire de la Commission de l'Union européenne.
C.R. Acad. Agric. Fr., 2003, 89, n°4. Séance du 3 décembre 2003.

Mais, maintenant que la décision est prise de réformer la Politique agricole commune, il est important d'en analyser les principes. On doit remercier Monsieur Bruno Buffaria de nous les avoir expliqués et Monsieur Dominique Drouet pour son excellent travail d'analyse.

Une remarque préliminaire : le soutien se faisant désormais par une enveloppe nationale indépendante de la production, la « solidarité communautaire » disparaît.

Quatre points, en outre, me paraissent particulièrement dignes d'attention :

- Le niveau de soutien de la production sera abaissé régulièrement, de façon dissymétrique, à partir de 2005 et surtout 2007. Ce mouvement obligera les agriculteurs, soit à s'agrandir pour obtenir plus de subventions, soit à quitter la profession. La pyramide des âges facilitera le mouvement, mais la désertification de certains terroirs est à craindre si les jeunes ne trouvent plus en agriculture les possibilités de s'y épanouir. Ce mouvement ne sera pas sans influence sur les industries de l'amont et de l'aval. Des restructurations sont à prévoir.
- La faculté laissée aux États membres de ne pas appliquer de façon homogène, certaines dispositions, telle la régionalisation des enveloppes nationales ou le découplage plus ou moins partiel de certaines aides, conduira inévitablement à des distorsions de concurrence.
- Le troisième point que je voudrais souligner est celui des jeunes agriculteurs. Il est déjà difficile de s'installer aujourd'hui en agriculture. La réforme accentuera ces difficultés. Il est important que les jeunes trouvent, en France, des conditions d'exploitation analogues à celles qui sont faites à leurs confrères des autres pays membres.
- Pour terminer je voudrais souligner l'importance qu'il y a à éviter toute discordance entre les décisions prises au niveau national et celles qui sont prises au niveau européen, voire international, notamment dans le cadre de l'OMC.

On me reprochera de ne pas avoir tenu compte du programme de développement rural. Mais celui-ci ne concerne que des aspects non agricoles ou des niches de production vite saturées. Je reste persuadé que ce n'est qu'avec l'assurance du maintien d'une agriculture économiquement viable que s'installeront des agriculteurs, gardiens de ce cadre de vie en milieu rural, si prisé des citadins.

C'est en ayant ces réflexions à l'esprit, Monsieur le Président, mes chers confrères, que je crois qu'il serait opportun que nous réfléchissions à un éventuel avis que nous pourrions communiquer à Monsieur le Ministre de l'agriculture.

Je vous remercie de votre attention.